



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(10)/00.4

2 novembre 2000

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

**Troisième réunion thématique *ad hoc*
Rio de Janeiro, 14-15 décembre 2000**

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

Le point sur l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA en 2001

RESUME D'ORIENTATION

Guidé par le Groupe de Travail du Conseil de Coordination de Programme (CCP) sur les Indicateurs et l'Evaluation, puis par le Groupe de Référence sur le Suivi et l'Evaluation (MERG), le Secrétariat de l'ONUSIDA a élaboré un cadre et un Plan pour le Suivi et l'Evaluation de l'ONUSIDA. Le CCP, lors de sa seconde réunion thématique en décembre 1998, a approuvé l'approche et les priorités décrites dans ce Plan. Le Plan prévoit une évaluation de l'ONUSIDA en 2001, cinq ans après la création du Programme.

L'élaboration d'un projet de Mandat pour cette Evaluation sur cinq ans a été amorcée en septembre 2000 dans le cadre d'une réunion du MERG, élargi dans sa composition, à laquelle des membres du CCP et des observateurs étaient invités, conformément à la demande du CCP à sa réunion de mai 2000. Ce projet de Mandat a ensuite été examiné le 27 octobre 2000, lors d'une réunion extraordinaire du CCP concernant l'Evaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA. Au moment d'approuver le Mandat, les membres du CCP ont proposé quelques modifications, qui ont été introduites dans la version finale (Annexe I). Les membres du CCP ont été invités à proposer au Président du Comité de Recherche des candidats potentiels pour la composition du Groupe de Supervision de l'Evaluation. Les membres du CCP ont recommandé qu'un rapport sur l'avancement de cette Evaluation sur cinq ans soit soumis à la réunion thématique du CCP en décembre 2000.

SUITE A DONNER LORS DE CETTE REUNION

Les membres du CCP sont invités à prendre note de l'avancement des travaux relatifs à l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA.



Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

ONUSIDA

UNICEF • PNUD • FNUAP • PNUCID
UNESCO • OMS • BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(10)/00.4

2 novembre 2000

CONSEIL DE COORDINATION DU PROGRAMME

Troisième réunion thématique ad hoc
Rio de Janeiro, 14-15 décembre 2000

Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

Le point sur l'évaluation sur cinq ans de l'ONUSIDA en 2001

Table des matières

I.	Contexte	2
II.	Planification et préparation de l'évaluation	2
III.	Elaboration du mandat pour l'évaluation sur cinq ans	3
IV.	Conclusion et suite à donner	6

Annexe 1 : Mandat pour l'Evaluation sur cinq ans de
l'ONUSIDA

I. Contexte

1. Guidé par le Groupe de Travail du CCP sur les Indicateurs et l'Évaluation, puis par le Groupe de Référence sur le Suivi et l'Évaluation (MERG), le Secrétariat de l'ONUSIDA a élaboré un cadre et un Plan pour le Suivi et l'Évaluation de l'ONUSIDA. Le CCP, lors de sa seconde réunion thématique en décembre 1998, a approuvé l'approche et les priorités décrites dans ce plan (UNAIDS/PCB(7)/98.4). Le plan prévoit une évaluation de l'ONUSIDA en 2001, soit cinq ans après la création du Programme.

2. Le CCP est considéré comme le principal client de l'Évaluation. Les autres groupes intéressés par l'Évaluation sont le Comité des Organismes Coparrainants (CCO), les Coparrainants, le Secrétariat, les États Membres et le système des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social (ECOSOC).

3. La finalité de cette évaluation est de déterminer si l'ONUSIDA a répondu aux attentes, pour ce qui est d'accorder une attention plus nette aux questions sociales, économiques et en rapport avec le développement qui sont associées à la propagation du VIH, et de renforcer la collaboration interinstitutions pour contrer l'épidémie. Il s'agira:

- de déterminer dans quelle mesure l'ONUSIDA a atteint les buts et les objectifs de base exposés dans la Résolution 1994/24 de l'ECOSOC relativement à la conduite d'une action élargie et à assise large contre l'épidémie de VIH/SIDA;
- d'apprécier le degré de réalisme des objectifs de base de l'ONUSIDA, eu égard à sa structure et à son mandat, et de formuler des conclusions et des recommandations concernant la direction, la gestion et les fonctions du programme, qui permettront d'en améliorer les résultats; et
- d'examiner la pertinence des objectifs et des fonctions de l'ONUSIDA, au regard des enjeux des cinq prochaines années, et de formuler des recommandations relatives aux futurs objectifs du Programme ainsi qu'aux futures fonctions de ce dernier pour les atteindre.

II. Planification et préparation de l'évaluation

4. L'évaluation sur cinq ans s'appuiera sur les travaux de suivi et d'évaluation déjà entrepris par le Programme, et notamment sur les cadres d'évaluation déjà élaborés, ainsi que sur les examens thématiques, régionaux et des partenaires. Comme prévu dans le Plan, on partira des principales fonctions de l'ONUSIDA pour évaluer les résultats et les réalisations du programme.

5. Dans le cadre des préparatifs de l'Évaluation, il a été procédé à un examen de plusieurs évaluations récentes au sein du système des Nations Unies. Les informateurs clés ayant participé aux évaluations les plus pertinentes ont été contactés en vue d'un examen plus approfondi. Le résumé des enseignements tirés par ce biais a constitué un outil de base important pour la préparation de l'Évaluation.

6. Un premier projet décrivant le concept de l'Évaluation sur cinq ans a été présenté aux Organismes coparrainants de l'ONUSIDA avant la réunion du CCP en mai 2000, puis inclus dans la documentation disponible lors de la réunion du CCP, pour examen. Les commentaires reçus des coparrainants et des membres du CCP ont fait ressortir les points clés suivants, intéressant la phase de préparation de l'évaluation :

- les questions clés entrant dans l'évaluation, en d'autres termes la portée et finalité, doivent être approuvées par le client principal (le CCP) et par les diverses parties prenantes;
- l'impartialité et la crédibilité de l'évaluation sont des éléments essentiels, qui dépendent du degré de transparence du processus d'évaluation, et de l'expertise ainsi que de l'indépendance de l'équipe effectuant l'évaluation;
- pour cet exercice d'évaluation, il faut une voie hiérarchique clairement définie; et
- le CCP a invité le Secrétariat à procéder à une large consultation concernant le mandat pour l'évaluation, par le biais du Groupe de Référence sur le Suivi et l'Évaluation (MERG) ; il a également invité les Coparrainants ainsi que les membres du CCP à renforcer leur participation à la réunion du MERG organisée à cette fin en septembre.

III. Elaboration du mandat pour l'évaluation sur cinq ans

7. A la réunion du MERG élargi dans sa composition, qui s'est tenue du 13 au 15 septembre 2000, il y a eu un grand débat sur la finalité, la portée et l'organisation de l'évaluation. Les participants ont reconnu la nécessité de garantir un équilibre salutaire entre le caractère indépendant et la dimension « instructive/pédagogique ». Les participants ont proposé des modalités administratives relatives aux fonctions de supervision, de gestion et de mise en œuvre, se voulant simples et souples, propres à faciliter la communication, avec des voies hiérarchiques claires. Le CCP lancerait l'évaluation en confiant le Mandat à un Groupe de Supervision de l'Évaluation (GSE). Le GSE serait aidé par une petite équipe d'appui administratif, le Secrétariat de l'ONUSIDA apportant un soutien administratif supplémentaire. Le GSE serait chargé globalement d'identifier, selon des critères précis, les membres de l'Équipe d'Évaluation ainsi que leurs responsabilités, de superviser le processus d'évaluation et de revoir le rapport intérimaire. Le GSE serait également chargé de garantir l'apport des commentaires des parties prenantes, et notamment les Coparrainants et le Secrétariat, aux phases clés du processus d'évaluation, en particulier au moment de la finalisation du plan de travail détaillé et au stade du rapport intérimaire. Le projet de Mandat issu de ces discussions a été soumis à l'ensemble des participants au MERG afin de leur donner d'autres possibilités de faire des commentaires.

8. Ce projet de Mandat a ensuite été présenté lors d'une réunion extraordinaire du CCP, le 27 octobre 2000. Le CCP s'est félicité de cette Évaluation, réaffirmant sa volonté de faire en sorte qu'il s'agisse d'une évaluation indépendante, de grande qualité et crédible, sur laquelle s'appuyer pour l'élaboration des futures politiques et pour le développement

programmatique de l'ONUSIDA à tous les niveaux. Il a en outre souligné la nécessité de mécanismes de supervision, de gestion et de mise en œuvre qui garantissent la clarté au niveau des voies hiérarchiques et de la communication, la transparence et la souplesse.

9. En approuvant le projet de Mandat, le CCP a autorisé la création d'un Groupe de Supervision de l'Evaluation (GSE), chargé donc de superviser l'Evaluation.

10. Le CCP a recommandé que le GSE soit composé de cinq à sept personnes indépendantes n'ayant actuellement aucun lien contractuel avec les Coparrainants de l'ONUSIDA ni avec le Secrétariat de l'ONUSIDA. Le CCP a recommandé que les membres du GSE réunissent à eux tous les connaissances et l'expérience nécessaires dans les domaines suivants :

- le système des Nations Unies;
- le VIH/SIDA;
- les procédés et approches d'évaluation;
- la gestion et le développement institutionnel;
- les problèmes à l'échelon pays;
- les questions de sexospécificité;
- la santé publique; et
- l'impact du VIH/SIDA sur les personnes et sur les pays.

11. Le CCP a également recommandé que la composition du GSE soit équilibrée quant à :

- La diversité des compétences représentées;
- La distribution géographique; et
- Le nombre d'hommes et de femmes.

12. En outre, le CCP a recommandé que le Président du GSE soit un leader bien connu et respecté dans le domaine de la coopération internationale, et/ou dans le domaine de la santé publique.

13. Le CCP a en outre recommandé que le Président ainsi que les membres du GSE soient officiellement nommés par le Président du CCP, qui agira en concertation avec le Président précédent et avec le Vice Président actuel, et compte tenu des avis du Président du MERG.

14. Le CCP a autorisé le GSE à créer une équipe d'appui administratif, qui travaillera sous la responsabilité du GSE et qui lui fera rapport.

15. Une liste des points et des questions à traiter dans le cadre de l'Evaluation sera établie par l'Equipe d'Evaluation et soumise pour commentaires et examen par le GSE dans un rapport de début d'activité.

16. Afin d'aider à identifier des candidats appropriés pour la composition du GSE, un Comité de recherche a été créé, composé de participants à la réunion du MERG en septembre et présidé par le Président du MERG. Le CCP a recommandé que ce Comité de Recherche soit convenablement équilibré en termes de représentation, et que sa composition soit communiquée dès que possible aux membres du CCP.

17. Le CCP a invité les Etats Membres à proposer des candidats pour la composition du GSE, au Président du Comité de Recherche, pas plus tard que le 10 novembre 2000.

18. Le CCP a en outre demandé au Président du CCP de :

- nommer, pas plus tard que le 24 novembre 2000 et à partir d'une liste de toutes les candidatures reçues et examinées au regard de critères approuvés par le Comité de Recherche, le Président du GSE, à l'issue de consultations avec son prédécesseur immédiat et le Vice Président du CCP, et compte tenu des avis du Président du MERG; et
- nommer, pas plus tard que le 1^{er} décembre 2000 et à partir d'une liste de toutes les candidatures reçues et examinées au regard de critères approuvés par le Comité de Recherche, les autres membres du GSE, en consultation avec le Président récemment nommé du GSE.

19. Le CCP a autorisé le GSE à mettre en œuvre l'Evaluation selon le Mandat approuvé, recommandant que le GSE choisisse les membres de l'Equipe d'Evaluation sur la base d'un appel à candidature ouvert au niveau international. Le CCP a également invité le GSE à:

- prendre les mesures nécessaires afin de garantir la mise en place de mécanismes appropriés pour la gestion de l'évaluation, en s'appuyant sur l'expertise et l'expérience des organismes, bureaux et services d'évaluation du monde entier;
- s'appuyer sur l'expertise en matière de guidage et de gestion de diverses évaluations indépendantes d'organisations et de programmes internationaux, dont disposent les services d'évaluation des gouvernements bénéficiaires et donateurs ainsi que les bureaux d'évaluation des Coparrainants;
- solliciter l'apport des parties prenantes aux stades clés de l'Evaluation, comme indiqué dans le mandat; et à
- recommander des mesures de suivi.

20. Le CCP a demandé à son président d'examiner et d'approuver le budget total que lui a soumis le GSE, d'un montant maximum ne dépassant pas 850 000 dollars des Etats-Unis, si possible, et sous réserve de la confirmation de la disponibilité des fonds. Le budget détaillé devra être approuvé par le GSE, qui sera chargé de faire en sorte que les ressources disponibles soient suffisantes pour les activités prévues.

21. Les membres du CCP ont demandé qu'un rapport de situation sur la mise en œuvre du Mandat soit distribué lors de la réunion thématique du CCP en décembre 2000.

IV. Conclusion et suite à donner

22. Les membres du CCP sont invités à prendre note de l'avancement de la mise en œuvre du Mandat, et notamment l'identification du Président et des membres du GSE.